



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°20

REUNION DU 29 NOVEMBRE ET 3 DECEMBRE 2018

**Président :** Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

**Présents :** Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. DELORME Bernard.

[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DES CLUBS :

**FORMATION FMI :** nous vous informons de nouvelles dates de formation FMI pour les clubs ou arbitres qui souhaitent soit se former soit se recycler en vue de la préparation de la seconde partie de saison.

Les dates retenues sont :

- mardi 18 décembre à 19h
- mercredi 19 décembre à 19h
- jeudi 20 décembre à 19 h

Les inscriptions se feront via le site Internet du District, l'article sera mis en ligne à compter du lundi 03 décembre.

### PERMANENCE SPORTIVE DU WEEK-END :

Nous avons constaté de mauvaises procédures dans la gestion des informations liées à la permanence sportive qui nuisent considérablement au bon déroulement de nos compétitions.

Parmi les principales irrégularités, on peut noter entre autres, en cas d'arrêt municipal ou de forfait :

- Permanence sportive non avisée ;
- Différents acteurs non prévenus : clubs visiteurs, arbitres, délégués, accompagnateurs ;
- Des auteurs de courriels non identifiables, absence des noms, prénoms, fonctions, clubs) ;
- Des équipes, des arbitres et délégués qui se déplacent alors que les matchs sont annulés pour impraticabilité de terrain notifiée par arrêtés municipaux.
- Arrêtés municipaux non transmis ou transmis aux mauvais destinataires.

Le site du District édite chaque semaine les coordonnées du dirigeant du District qui assure la permanence sportive du week-end,

Vous y trouvez également le memo sur lequel sont identifiées les principales questions règlementaires notamment le texte de l'article 71 des règlements sportifs relatifs aux terrains impraticables, etc...

Seules les communications provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sont prises en compte conformément à l'article 6 des RS du District".

Vous voudrez bien transmettre à tous vos responsables d'équipes les procédures règlementaires à respecter.

### COURRIERS RECUS :

OLYMPIQUE RUOMS, OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE, US MONTELIMAR : lu et noté

## D1 ET D2 et planning des rencontres

### Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

## D3 ET D4 et référent FMI

### Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

Suite à la décision de la commission des règlements, Match de D3 : FC PORTES LES VALENCE 2 / ROMANS SC 1, rencontre du 28/10/2018 :

- FC PORTES LES VALENCE 2 : 0 points, 1 but
- ROMANS SC 1 : - (moins) 1 point, 0 but

Suite à la décision de la commission des règlements, Match de D3, ROMANS SC 1 / LA CROIX DU FRAYSSE, rencontre du 11/11/2018 :

- LA CROIX DU FRAYSSE : 3 points, 0 but
- ROMANS SC : -(moins) 1 point, 0 but

## D5

### Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

FC ROYANS VERCORS : forfait général en poule D. Les clubs de la poule sont priés d'en prendre note.

## D6

### Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

## COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Le tirage du tour de cadrage du 27/01/19 aura lieu le jeudi 6 décembre à 18h00 au siège du District.  
Diffusion en direct live sur le site Facebook du District

## FOOT DIVERSIFIE

### Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

### COUPE « GATEAUD »

La rencontre AS VEORE MONTOISON / FLGG n'ayant pas eu sa durée réglementaire, le match est à rejouer le 17 décembre 2018, à la VEORE MONTOISON, même heure. Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'AS VEORE MONTOISON. Charge au club recevant de prévoir du temps pour les prolongations et les tirs au but.

La rencontre FC. BOURG LES VAL. / AS. PTT est remise au 07/12/2018, même lieu même heure. (Intempéries).

### CHAMPIONNAT :

AS LE PIC / AS PTT VALENCE du 30/11/2018 est remis au 21/12/2018.

VALENCE PORTUGAIS / AS SFAM du 30/11/2018 est remis au 21/12/2018.

CFE TOULAUD / AS LE PIC du 03/12/2018 est remis au 17/12/2018.

AS PTT VALENCE / RPSS du 03/12/2018 est remis au 17/12/2018.

## VETERANS :

### Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

### **RAPPEL : Les feuilles de match papier sont à envoyer par courrier postal à l'adresse du District**

La transmission des FMI doit être effectuée avant les lundi midi.

En cas de feuilles de match papier celles –ci doivent être envoyées par courrier postal à l'adresse du District et non pas par mail à : [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

Trop de feuilles de match sont encore trop incomplètes, (manque numéro de match)

De plus 10 joueurs au maximum doivent figurer sur la feuille de match.

Les clubs ne respectant ces réglementations seront amendés.

Le tirage des matchs de COUPE Vétérans a été réalisé et est consultable sur le site du District. Les matchs se joueront le 16/11/2018

## FUTSAL :

### Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

Suite à l'inscription d'une deuxième équipe de Futsal ESND, cette dernière remplace dans le calendrier des matches l'équipe de S. Futsal Goubetois qui a fait forfait en début de championnat. Les matches non joués par ESND 6 vont être reprogrammés tout au long de la saison dans les prochains jours. Nous vous remercions donc de regarder régulièrement le calendrier.

Suite à la décision de la commission de discipline décidant de suspendre à titre conservatoire le club de l'ACSF ANNONAY, le match ASCF ANNONAY – ENTENTE NORD DROME du 3/12/2018 est annulé.